



Qui doit apporter les preuves au tribunal patron ou salarié?

Par **titoo95**, le **05/10/2014** à **03:48**

Lorsque votre employeur vous licencie et que vous portez l'affaire devant les prud'homme l'employeur doit-il apporter des preuves de ce qui vous reproches ex: lorsque votre patron vs dit vous avez manqué t elle matiné et prévenu personne si se n est que votre collègue et que vous lui dit que vs avez appelez et celui ci persiste à dire que vs n avez appeller que votre collègue, qui doit en apporté la preuve au tribunal? merci pour vos réponse

Par **domat**, le **05/10/2014** à **09:24**

en droit français c'est celui qui prétend avoir des droits qui doit les prouver.
si vous prétendez avoir prévenu votre patron, vous devez le prouver.
si votre patron prétend ne pas avoir été prévenu, il doit le prouver.

Par **P.M.**, le **05/10/2014** à **09:40**

Bonjour,
Il est quand même pratiquement plus facile pour le salarié de prouver qu'il a appelé l'entreprise par exemple par des relevés téléphoniques que pour l'employeur de prouver n'en avoir pas reçu...